



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

Au(x) nouveau(x) propriétaire(s)

La Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a comme politique de facturer et de percevoir les frais relatifs aux permis (licences) de chiens via le compte de taxes des contribuables, leur évitant ainsi l'obligation de se présenter au bureau municipal pour renouveler leur permis.

Nous tenons à vous informer que si vous avez un ou deux chiens (maximum autorisé : 2), vous devez vous conformer à la réglementation municipale et demander un permis au coût de 10 \$ par année ou partie d'année.

Si vous possédez un chien, veuillez compléter le coupon et nous le retourner avec votre paiement.

Dès réception de votre paiement, nous vous ferons parvenir un médaillon.

Vous pouvez consulter le règlement 2017-437 concernant les chiens pour en savoir plus sur la réglementation de la Municipalité. Le règlement est disponible sur le Site internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Si vous n'avez pas de chien, vous n'avez pas à donner suite à la présente.

Nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière

Nom du propriétaire du chien : _____

Adresse : _____

Tél.#1 : _____ Tél # 2 : _____

Couleur du chien _____ Race du chien : _____

Mâle () ou Femelle () Nom du chien _____

Date _____ Vacciné contre la rage Oui () ou Non ()

555, rue Principale, Sainte-Brigide-d'Iberville (Québec) J0J 1X0
Téléphone : 450 293-7511, Télécopieur : 450 293-1077
Courriel : info@sainte-brigide.qc.ca